Reçu en préfecture le 12/12/2024

1 2 DEC. 2024 ID: 085-200023778-20241114-DCB2024 08 07A-DE





RELEVE DE LA DECISION N° 2024 08 07

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération Lors de sa réunion du 14 novembre 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

<u>Présents</u> : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusé: Lucien PRINCE.

Budget Principal : Recours à une ligne de trésorerie

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la collectivité, il est proposé de contractualiser une ligne de trésorerie, d'un montant de deux millions d'euros et d'une durée d'un an.

A cet effet, le service « Finances » a mis en concurrence plusieurs établissements financiers.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président, Vu le BP 2024,

Vu le rapport et le tableau d'analyse des offres suite à la mise en concurrence effectuée pour disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de deux millions d'euros, Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1: de retenir l'offre de financement et la proposition de contrat de La Banque Postale et de valider les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie ;

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAÉ du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

1 2 DEC. 2024

ID: 085-200023778-20241114-DCB2024_08_07A-DE

Montant maximum	2 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 0.69 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Taux Effectif Global (TEG)	3.95 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 13 Décembre 2024
Date d'échéance du contrat	le 12 Décembre 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 000.00 EUR, soit 0.05 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	Néant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : de valider l'étendue des pouvoirs du signataire :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024 5

ID: 085-200023778-20241114-DCB2024_08_07A-DE

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 1 2 DEC. 2024

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 1 2 DEC. 2024 Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.